

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1^{ER} MARS 2021 À 18H.

L'an deux mille vingt-et-un, le premier du mois de mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines, se sont réunis, en séance ordinaire à huis clos, à la salle de la Pallud de Sainte Marie, délocalisation autorisée suite à la situation sanitaire actuelle, et précisée sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance, est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 14 :

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Emilie.

Etait absent 1 : LEMAITRE Christophe

Avait donné procuration 1 : LEMAITRE Christophe à DELEGLISE Christian

Etait présent pour les membres non élus de la commission "Eaux-et-Forêt" : VIOLIN Désiré

Etait excusé : COMBET Maurice.

Etaient absents : ARLAUD Serge, RUBAT Claude.

Etait présent pour l'ONF : GILLERMAND Gilles.

Secrétaire de séance : Madeleine LAPERROUSE

ORDRE DU JOUR :

I. PRESENTATION DU PROGRAMME ONF 2021

Gilles GUILLERMAND dresse le bilan de l'exploitation des chablis, scolytés ou cassés par le vent et la neige, en bois façonnés en 2020 :

Volumes récoltés : - 64 m³ pour le bois d'œuvre

- 744 m³ pour le bois énergie récoltés sur la forêt communale

- 115 m³ pour le bois énergie récoltés sur des parcelles privées en bordure de route (pistes du Jet, du Villaret et Pierre Béton) après accord des propriétaires.

Ce volume de bois énergie correspond environ à la consommation de deux années de notre chaudière.

Nous avons bénéficié d'une subvention du SPM (Syndicat de Pays de Maurienne) de 9 600 € dans le cadre des Contrats Territoriaux de Savoie.

La production énergétique annuelle de notre chaufferie bois est évaluée à 880 Mégawatts pour un coût de 42.76 €/KW/h. L'économie réalisée en 2019 est estimée à 37 000 € par rapport à la chaudière gaz.

Notre forêt reste rentable, en plus de l'intérêt écologique grâce au circuit court de son exploitation et du maintien de l'emploi local des forestiers.

Les principales lignes du budget 2021

Il n'y aura pas de travaux d'exploitation cette année vu les volumes récupérés l'an dernier.

Fonctionnement		
	Dépenses (HT)	Recettes (HT)
Elagage des pistes et curage des rigoles	1 750 €	
Fauchage et entretien des sentiers de gestion	4 810 €	
Vente des chablis exploités en 2020		1 500 €
TOTAL	6 560 €	1 500 €

Investissement		
	Dépenses (HT)	Recettes
Plantation de 600 épicéas et 900 mélèzes (parcelle 30) grâce au plan de relance de l'Etat	13 500 €	
Fourniture et pose de panneaux aluminium sur 4 routes forestières (Pierre Brune, Jet, Plan Fontaine et Plan du Trait)	2 300 €	
Dégagement et dépressage de semis naturels d'épicéas (parcelle 30)	5 740 €	
Subvention de la Région pour travaux dépressage		1 722 €
Subvention de l'Etat dans le cadre des travaux du Plan de relance		10 800 €
TOTAL	21 540 €	12 522 €

Gilles GUILLERMAND et Désiré VIOLIN quittent la séance à 19h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2021.

II. PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE DES AGENTS AU TITRE DU RISQUE SANTE.

Gérard BORDON rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 27 janvier dernier, le conseil avait donné son accord de principe pour une participation financière mensuelle à la protection complémentaire au titre du risque santé des agents.

Le conseil avait validé le montant de 25 € mensuel pour un agent à temps complet (35 heures de travail hebdomadaire)

Le projet a été soumis au comité technique du centre de gestion qui a donné un avis favorable à l'unanimité avec effet au 1^{er} mars 2021.

La participation sera attribuée aux seuls agents qui ont souscrit une mutuelle labellisée.

Pour les agents effectuant moins de 35 heures hebdomadaire, la somme sera proratisée (exemple : 20 € pour un agent à 28 heures par semaine)

Le conseil n'a fait qu'anticiper cette mesure qui deviendra obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 pour le risque prévoyance et du 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé.

VOTE pour une application dès le 1^{er} mars 2021 : 15 pour

III. INFORMATION CONCERNANT LA GESTION DU PERSONNEL

Au cours de l'année 2021 et en 2022 des agents titulaires vont faire valoir leur droit à la retraite. Ces personnes devront être remplacées et il faudra procéder à des recrutements dans le strict respect des règles de la Fonction Publique (déclaration de vacance d'emploi, accusé de réception des candidatures, procès-verbal à l'issue des entretiens etc...)

IV. PRESENTATION DU RAPPORT BILAN EAU/ASSAINISSEMENT/ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service d'eau potable et de l'assainissement.

Il doit être présenté au conseil municipal pour être délibéré. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Ce rapport a été établi par VEOLIA, notre prestataire et concerne l'année 2019.

Christian DELEGLISE présente le bilan du service de l'eau :

- le service est géré par la commune qui assure le captage, le transport et la distribution, en autonomie financière.

- il dessert 881 habitants pour 461 abonnés (nombre de compteurs) soit 1.91 habitants/compteur. La densité linéaire d'abonnés est de 25.47 abonnés par km de réseau hors branchements.

- la commune possède un linéaire de 18.1 km de canalisations

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 106.16 m³ au 31 décembre 2019.

- concernant les volumes :

Volume prélevé à partir des sources du Jet (J1, J2) et de l'Uliette (U1, U2, U3)	71 496 m³ mesuré grâce aux compteurs des réservoirs
Volume consommé (Avant la pause des compteurs, la consommation annuelle était de 110 000 m ³)	64 003 m³

La différence, 7 493 m³, correspond aux pertes le long du réseau.

Le rendement du réseau est de 64 003/71496 soit 89.5%, ce qui est un bon rendement.

Volume facturés aux abonnés	48 939 m³ mesuré par les compteurs
Volume sans comptage	15 064 m³ (fontaines, bassins, réserves incendie.)

La commune n'achète pas d'eau traitée.

- concernant les tarifs applicables en 2019 :

- . pour l'accès au service : 150 €
 - . pour l'abonnement : 12 € par an
 - . pour la consommation : 0.5 €/ m³
 - . pour l'Agence de l'Eau (taxes) : 0.47 €
- } Soit 1.07 €TTC/ m³ pour 120 m³ consommés

- les recettes générées s'élèvent à 45 000.60 €.

- la qualité de l'eau : des prélèvements inopinés sont effectués au titre du contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé.

- . pour les paramètres microbiologiques : 12 prélèvements effectués et 1 non conforme
- . pour les paramètres physico-chimiques : 14 prélèvements effectués et tous conformes.

- le taux de renouvellement du réseau est de 0. Nous n'avons pas effectué de travaux sur les canalisations depuis 5 ans.

Il faudra prévoir ces travaux au budget, ainsi que la protection du captage de la source du Mont.

Bernard GROS présente le rapport du service de l'assainissement

- pour l'assainissement collectif : 422 abonnés sont desservis.

- . le réseau a une longueur totale de 11.5 km dont 2.3 km de séparatif (pour les lotissements). La densité linéaire d'abonnés est de 36.7 abonnés par km de réseau
- . 46 054 m³ ont été facturés aux abonnés en 2019
- . la station d'épuration subit des contrôles inopinés tous les ans. Les rejets sont conformes. Cette année des vannes ont été changées.

- pour l'assainissement non collectif : 60 habitants sont concernés (au Mont, à Champfleury et la partie basse de Bonvoisin)

- . les contrôles sont effectués tous les 4 ans, le coût est de 187 €
- . les fosses septiques sont vidées tous les 8 ans
- . 36 installations ont été contrôlées depuis la création du service, 12 sont conformes donc le taux de conformité est de 33%
- . Des régularisations se font chaque année.

VOTE pour valider le rapport présenté : 15 pour.

V. QUESTIONS DIVERSES

- Philippe GIRARD indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 25 mars pour le vote des comptes administratifs et les comptes de gestion 2020 et la présentation du budget 2021.

Ce dernier sera voté le 12 avril.

- Françoise BOZON-VAILLE fait le point sur les effectifs scolaires à la rentrée 2021, la 4^{ème} classe étant menacée de fermeture. De nouveaux élèves sont susceptibles de rejoindre notre école.

La cantine a été transférée à la salle polyvalente afin de pouvoir respecter les nouvelles règles de distanciation.

- Bernard GROS signale que le dépôt de déchets verts ouvrira à partir du 3 mars, la benne est sur place pour recueillir les végétaux.

Gérard BORDON précise que l'ouverture est prévue le mercredi matin de 7 h 30 à 11 h 30.

- Yves MORVAN propose à la commune de récupérer du terreau à Francin.

Il demande quand les passages piétonniers seront repeints. Abdelhamid BELHADDAD indique qu'une "campagne de blanc" est prévue.

- Philippe GIRARD informe le conseil que la commune de St Etienne de Cuines accueillera sur son territoire la décharge des Inertes pour les communes de la 4C.

La séance est levée à 20h50.